

Conditions générales de vente relatives aux randonnées équestre et voyage à cheval

Début de la randonnée équestre :

Les sites de départs de nos randonnées à cheval sont différents selon les saisons, consultez bien les fiches descriptives de chaque randonnée.

Une demi-journée ou une journée de préparation est toujours organisée avant le départ de chaque randonnée équestre.

Ce laps de temps est important car il permet :

- une prise de contact avec le groupe
- l'attribution du cheval qui vous accompagnera tout au long de la randonnée
- une petite balade de mise en jambe
- la préparation du matériel commun ainsi que des bagages individuels
- l'apprentissage du harnachement de votre cheval (sacoques, charvin, fontes, couverture, protège sueur, fixation équilibre des paquetages)

Conditions de départ des randonnées équestres :

Les départs des randonnées sont assurés à partir de 4 personnes minima.

Si vous souhaitez partir à moins de 4 personnes, en couple ou entre amis, n'hésitez pas à nous contacter, nous réajusteront nos tarifs.

La randonnée équestre étant soumise aux aléas de la météo nous nous octroyons le droit d'annuler une randonnée ou de décaler un départ pour la sécurité du groupe.

Inscription :

Votre inscription sur une randonnée à cheval est effective à partir du moment où nous recevons votre fiche d'inscription accompagnée d'un chèque d'arrhes de 30% du montant total de la randonnée.

Le solde de la randonnée est exigible 3 semaines avant le départ.

Les inscriptions sont prises jusqu'à 8 jours avant le départ. Dans ce cas le solde de la randonnée sera exigible lors de votre inscription.

Les tarifs indiqués sur les randonnées équestres comprennent : la location du cheval et de son matériel complet, la prestation de l'accompagnateur, les repas et hébergements de vous même et de votre cheval, les frais d'intendance ou les frais occasionnés par le cheval de bât, les frais de transports cavaliers et ou chevaux interne à la randonnée.

Ces tarifs ne comprennent pas : toutes vos dépenses personnelles au cours du séjour (apéritif sur les gîtes si non compris dans le repas), achats divers, frais de transports pour vous rendre sur les lieux de départ, nuitée supplémentaire en gîte en cas de très mauvaise météo.

Crinières aux Vents

Spécialiste de la randonnée équestre et du voyage à cheval

www.crinieresauxvents.fr - Tel : 06.22.31.28.66

Remises, réduction :

Réduction pour les groupes de 5 personnes minimum ou les comités d'entreprise :

- 10% sur le montant total de la prestation.

Réduction « fidélité » pour les personnes ayant déjà effectué une randonnée équestre de 7 jours avec Crinières aux Vents :

-5% sur le montant total de la prestation.

Attention ces réductions ne sont pas cumulables.

Annulation :

En cas d'annulation de votre part survenant :

- **plus de 30 jours avant le départ :** pour constitution des frais de dossier nous conserverons une somme de 10 euros, le restant de vos arrhes vous sera remboursé.
- **moins de 30 jours avant le départ :** la totalité des arrhes sera retenue. Elles sont transposables sur une autre randonnée dans la limite d'une année.
- **moins de 8 jours avant le départ, en cas de non présentation au départ, en cas d'abandon au cours de la randonnée :** la totalité du montant de la prestation vous sera retenue. Les participants ne pourront en aucun cas prétendre à une indemnité.

Vous pouvez souscrire une assurance annulation afin de palier à ses désagréments.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, très mauvaises météo) la prestation peut être annulé au dernier moment, ou modifié dans son parcours, sa durée, sa destination.

Vous en serez alors informé. Si suite à ces modifications vous ne souhaitez pas prendre le départ sur la randonnée votre prestations sera remboursé ou transposé sur un autre départ. **Les conditions sont les mêmes en cas d'annulation de notre part.**

La structure est en cours d'habilitation tourisme. Cautionnement bancaire auprès du Crédit agricole.

Assurance et licence :

La structure est assurée en responsabilité civile.

Toutefois les cavaliers devront être titulaires de leur propre assurance individuelle accident pour la pratique de l'équitation ou de la licence fédérale de l'année en cours.

La structure délivre des licences fédérales.

Il existe des assurances vacances pour les cavaliers pratiquant l'équitation temporairement sur les périodes estivales. Renseignements auprès de la fédération (FFE, 9 boulevard Mac Donald 75019 Paris ou www.ffe.com)

Animaux :

Les animaux familiers et plus particulièrement les chiens ne peuvent être acceptés sur les randonnées équestres (ils sont interdits sur les itinéraires traversant le Parc de la Chartreuse ainsi que les réserves naturelles).

Crinières aux Vents

Spécialiste de la randonnée équestre et du voyage à cheval

www.crinieresauxvents.fr - Tel : 06.22.31.28.66

A notre plus grand regret.

Cavaliers propriétaires :

Les cavaliers propriétaires sont acceptés sur les randonnées équestres.

Les chevaux de Crinières aux Vents forment un troupeau solidaire puisqu'ils passent la totalité de leur temps ensemble, que ce soit au parc ou au travail. L'intégration d'un cheval « étranger » comporte certains risques que le cavalier se doit s'avoir conscience. Dans tout les cas son cheval devra être assuré en responsabilité civile, être vacciné, pucé et signalé. Ces documents seront exigibles à l'inscription.